



SOPRAGGLO
LONGROY

9 Route de Blangy
76260 LONGROY
Tél : 03 22 60 21 17 Fax : 03 22 60 21 15

Bon No : 002039597	1ere Gachée : 08:19 (1) Quantité : 0.40 m3	Date : 05/11/2025 BPE2501225842	Zone : SOUS CENTRALE
Client : FARCY FARCY JEAN PAUL		Réf. commande(2) :	Véhicule : SC LONGROY
80140 Cerisy-Buleux		Chantier : SC SC TRANSLAY	SOUS CENTRALE LON
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier
09:45		RETOUR centrale	ATTENTE 00:00
Code Formule S948		Désignation(6)(8) BCP NF EN 206 A2/CN	Certification
Ciment(type et classe) CEMIII/A -LL 42.5R CE CP2NF		Classe d'exposition(3) AUCUNE	Classe chlorure 0.40 %
Appellation commerciale : BCP 350 D22 S1 II 42		Carac. complementaire :	Consistance(7) S1 (10 à 40 mm)
Propriétés spécifiées :		TEMPERATURE : 10°C	Dmax 22
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)	LIVRAISON RECEPTIONNEE
Signature:			Nom: Signature du client:

CONSEILS DE SECURITE:
Xi:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures



- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cubes.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non